

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 27 juin 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Rémi PLUCHE avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Nora ZARLENGA avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Olivier GOUSSET avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
Mme Priscilla BORGERHOFF avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET

Etait absent :

M. Patrick TAUSENDFREUND

Secrétaire de séance : M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION

Cette délibération a été affichée le : 9 juillet 2025

EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION 2025 - DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

Pour l'année 2025, la Ville de Montbéliard a souhaité, dans le cadre de la poursuite de son schéma directeur de vidéoprotection, continuer l'extension de son système sur différents quartiers afin d'assurer une couverture cohérente des zones exposées à des faits de délinquance. Cette extension se fait en lien avec la Police Nationale dans le cadre de la politique partenariale.

Dans cette optique, un crédit de 106 497,00 € TTC (hors Génie Civil de 85 900 TTC) a été inscrit au budget primitif 2025 pour l'installation de 8 nouvelles caméras.

Depuis la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et dans le cadre du dispositif du programme S (Sécurisation), l'Etat a mis en place un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) qui a pour vocation d'intervenir sur les projets, portés par les collectivités locales, visant à améliorer la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique.

Le montant de la subvention est égal à 50% maximum du montant des travaux HT prévus.

Compte tenu de ces éléments, une demande de subvention pourrait être sollicitée dans le cadre du FIPDR à hauteur de 50% des dépenses prévisionnelles (hors génie civil).

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à solliciter une subvention sur le montant HT des travaux éligibles au taux le plus élevé possible auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation,
- autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 9 juillet 2025